

Démarche stratégique pour une formation de décideurs socialement responsables

La Responsabilité Sociale et Environnementale dans l'enseignement
supérieur de la région Nord-Pas-de-Calais

MONOGRAPHIES DU BURUNDI

Université du Burundi
Université des Grands Lacs
Université de Ngozi

Financement assuré par :

POUR MIEUX COMPRENDRE LE BURUNDI

Quelques chiffres sur la géographie du pays

Géographiquement, économiquement et culturellement enclavé, le Burundi est un pays de 27.000 Km², situé au Cœur de l'Afrique à environ 1500 Km de l'Océan Indien et 2000 Km de l'Océan pacifique, à l'est de la République du Congo. Le territoire est composé de 25 000 km² de terre et 2 000 km² d'eau. La population totale est d'environ 7 millions d'habitant avec une densité moyenne de 260 Habitant par km². Les pays frontaliers sont la République démocratique du Congo, la Rwanda et la Tanzanie.



Une situation politique fragile

Le Burundi a été colonisé par les Allemands (1885-1916) puis administré par la Belgique sous tutelle des nations Unies (1916-1962). Il a pris son indépendance le 1er juillet 1962.

Le premier président du Burundi démocratiquement élu a été assassiné en 1993 après 100 jours d'activité au gouvernement, déclenchant des violences ethniques entre factions Hutus et Tustis. Plus de 200 000 Burundais ont péri dans ce conflit qui a duré une douzaine d'années. Des centaines de milliers de Burundais ont été déplacé ou se sont réfugiés dans des pays voisins, dont 450 000 en Tanzanie).

Un processus de transition s'est amorcé en 2003 et une nouvelle constitution a été établie en octobre 2004 (et ratifié par référendum le 28 février 2005), un gouvernement à majorité Hutu a été élu en 2005, présidé par Pierre Nkurunziza. La population est composée de 85% de Hutu, de 14% de Tutsi et 1% de Twa (3000 européens et 2000 sud asiatiques vivent dans le pays). La religion principale est de christianisme (62% de catholiques et 45% de protestants), 23% sont animistes et 10% musulmans.

Une pauvreté extrême

Un enfant sur deux seulement est scolarisé. 51.6 % de la population de plus de 15 ans sait lire. 46% des habitants a moins de 15 ans, 2.6% au dessus de 65 ans (estimation 2005). L'âge moyen est de 16.6 ans. L'espérance de vie est de 44 ans. Le nombre d'enfant par femme est en moyenne de 5.8. Un adulte sur 10 est atteint du SIDA.

« Il est décourageant de constater que le Burundi est classé parmi les 8 pays les plus pauvres de la planète et parmi les 7 derniers pays de l'Afrique subsaharienne. En outre le Burundi est classé 170^{ème} au niveau mondial sur 174 pays selon l'ordre décroissant de l'indicateur de développement humain. Durant ces 10 dernières années les concepts de décentralisation, de bonne gouvernance et de développement durable n'ont pas connu de succès à cause d'une conjoncture de crise socio-politiquement peu favorable au Burundi ; d'où l'épanouissement de la population en a ressenti de durs contre- coup matérialisés par l'apparition de plusieurs catégories de sinistrés (déplacés - dispersés - regroupés - réfugiés - rapatriés - enfants en situation particulièrement difficile etc...). (2001, ministère)

SITUATION EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT

Extrait d'un rapport rédigé par Alain NDIKUMANA, Président de l'APNTIC

ADRESSE : UNIVERSITE DU BURUNDI

Faculté des Sciences Economiques et Administrative

BP 1280 Bujumbura Burundi

Téléphone : +257 22 63 75

Mobile : + 257 61 24 20

e-mail : ndikalain@yahoo.fr

e-mail - association: cjsptic@yahoo.fr

<http://www.ub.edu.bi/student.pdf>

Enseignement primaire

Organisé sur une période de 6 ans l'enseignement primaire est fréquenté par les enfants dont l'âge est compris entre 7 et 12 ans. Il est considéré comme obligatoire. A la fin de ce cycle, on reçoit un certificat attestant les études accomplies après avoir passé un examen. Actuellement 54% des enfants en âge scolarisables fréquentent l'Ecole primaire

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est organisé sur une période de 7 ans. Sont admis à l'école secondaire les enfants ayant terminé les études primaires et réussi un examen/concours national. Le cycle d'enseignement secondaire prévoit trois orientations à savoir l'enseignement secondaire général, le cycle pédagogique et le cycle technique, professionnel. Moins de 20% de la population accèdent à ce niveau de formation.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend des cycles à court et long terme (de 3 à 6 ans). Tous ceux qui sont en possession d'un diplôme reconnu peuvent y accéder. Actuellement, le Burundi compte 7 universités dont 6 universités privées et une université publique, l'Université du Burundi. **Au total les 7 universités comptent environ 15.000 étudiants** dont 9.000 étudiants fréquentent l'Université du Burundi.

LES CONDITIONS D'ETUDE AU BURUNDI : UN ACCES A L'OUTIL INFORMATIQUE ENCORE TRES RARE

« Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, l'Université du Burundi compte un effectif total de 9000 étudiants, 12 Facultés et instituts répartis sur 5 campus ouvrant dont un à GITEGA et les quatre autres à BUJUMBURA. Une enquête a été menée par l'APNTIC sur la situation des TIC à l'Université du Burundi et les Résultats ont été plus que surprenants. Sur un échantillon de 600 étudiants, 319 étudiants soit 53% affirme «n'avoir jamais utilisé l'ordinateur» ; 281 étudiants soit 47% sont initiés à l'outil informatique. Parmi les 281 étudiants initiés, 31 étudiants soit 11% sont familiers avec le Logiciel Word ; 23 étudiants soit 7% travaillent suffisamment avec les logiciels Word et Excel ; 63 étudiants soit 22% utilisent l'Internet. **De façon synthétique, on peut noter que 5% de l'effectif total des étudiants sont initiés au logiciel de traitement de texte Word, 3% au tableur Excel, 10.5% peuvent naviguer sur l'Internet.**

D'après la même enquête, quelques exemples frappants peuvent être évoqués. La Faculté des lettres et sciences humaines possède 8 ordinateurs accessibles aux étudiants en cas des cours d'initiation à l'informatique pour un effectif de 1600 étudiants, soit 1 ordinateur pour 200 étudiants. La Faculté des sciences économiques et administratives qui compte un effectif de 600 étudiants dispose de 3 ordinateurs, soit 1 ordinateur pour 200 étudiants.

En outre pour bénéficier d'une initiation et de la formation au logiciel Word dans des maisons spécialisées, il faut payer un montant de 30000 FBU ; ce montant est équivalent à 8 mois de bourse d'étude pour un étudiant de l'Université du Burundi. Un simple coup d'œil sur les chiffres plus haut mentionnés suffit pour constater l'ampleur et la pertinence du problème qui se pose sur l'accès aux TIC pour l'étudiant de l'Université du Burundi.»

EVALUATION DES DIX ANS (1992-2002) DE MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 (extrait de « SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS », Septembre 2001)

Planification stratégique du développement durable au Burundi, de 1992-2002

L'examen quinquennal de l'Action 21 qui a eu lieu en 1997 a confirmé la nécessité pour tous les pays de se fixer pour cible l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable. Malheureusement, le Burundi n'a pas pu se départir de l'approche sectorielle de planification du développement suite à la crise socio-politique dans laquelle il est plongé depuis 1993, à peine une année après le Sommet de Rio. (...)

Impact des politiques et programmes sur le développement durable

La période sous examen (1992-2002) est caractérisée par la chute de la production dans tous les secteurs, la destruction massive des infrastructures économiques et sociales, et un **recul des performances dans tous les domaines de la vie nationale**. La plupart des programmes et projets de développement socio-économique qui était en cours en 1992 n'ont pas pu continuer suite à l'insécurité persistante sur la zone d'exécution, à la suspension de l'aide extérieure au développement ainsi que l'amenuisement des recettes de l'Etat.

Les préoccupations de développement ont fait place à l'assistance humanitaire d'urgence en faveur des populations sinistrées par la guerre. La plupart de nos anciens partenaires ont conditionné la reprise de la coopération à la mise en oeuvre des Accords d'Arusha et surtout à l'arrêt des hostilités. La crise que nous vivons a compromis la situation encourageante dans divers secteurs de la vie nationale. Ainsi, dans le domaine économique et social, il y a baisse de la production agricole vivrière, baisse de la production des cultures d'exportation, destruction des infrastructures socio-économiques et de l'habitat, destruction des boisements (environ 30.000 ha). (...)

Environnement et croissance économique

Dans ce domaine, des mesures ont été prises en matière d'environnement en vue d'une croissance économique et ces mesures visent à la fois la relance de la production et le renversement des tendances dues à la crise. Ces mesures concernent la gestion globale de l'environnement où des actions multiples ont été faites (SNEB, Code de l'Environnement, Centre d'information environnemental, ratification de conventions, etc.), la gestion durable des sols, la préservation de la diversité biologique, la lutte contre la désertification, la gestion et le développement durable des régions de montagne et la lutte contre le déboisement.

Par contre, **les politiques de développement qui ont été initiées dans divers secteurs ont eu des impacts négatifs sur l'environnement**. En effet, les politiques qui ont été mises en oeuvre dans des secteurs autres que l'environnement, étaient fondées sur des décisions accordant une importance insuffisante aux considérations d'écologie et d'environnement. De même, l'insuffisance générale des connaissances sur les liens entre la politique économique et l'environnement constitue un handicap réel qui empêche d'étendre progressivement l'évaluation des effets sur l'environnement à l'ensemble des projets sectoriels et d'évaluer l'impact des mesures macro-économiques sur l'environnement. Les secteurs qui ont le plus d'impacts sur l'environnement sont : le secteur agro-sylvo-zootechnique, le secteur de l'artisanat et de l'industrie, le secteur de l'énergie et des mines et le secteur des infrastructures routières et de l'habitat.

L'AGENDA 21 AU BURUNDI

Les réalisations en matière de développement durable au Burundi

1989 : Evaluation de la diversité biologique et des forêts tropicales du Burundi : résumé exécutif

1997 : Stratégie Nationale pour l'Environnement et de son Plan d'Action. (Agenda 21 Burundi)

1999 : Rapport national sur la mise en œuvre de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification

2000 : Rapport de pays a la conférence des parties convention sur la diversité biologique

2001 : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques Première Communication Nationale

2001 : Convention sur la Diversité Biologique deuxième rapport de pays a la conférence des parties

En juillet **2004** le Conseil National du Développement Durable était en cours de création. Jusqu'alors c'était le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui coordonnait les activités sur le Développement Durable.

Un point de contact a été annoncé (Mr. Festus Ntanyungu, Directeur Général de l'INECN). Par ailleurs la composition de ce Conseil dont le mandat est de définir la politique nationale en matière de développement a également été annoncé : plusieurs ministères (Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Plan et de la Reconstruction; Agriculture et de l'Elevage; Energie et des Mines; Commerce et du Tourisme Santé), des organisations para-étatiques, universitaires et industriels (Institut pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN), Institut Géographique du Burundi (IGEBU), Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), Université du Burundi, Chambre du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CCIB)) ainsi qu'une ONG (l' Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi (ODEB).)

Des associations de préservation de l'environnement au Burundi

Association pour le développement et le Bon environnement pour la Nation

Antoine Habarugira, BP 4470, Ngagara, Bujumbura Burundi

Tél. : 257 60 62 25, Courriel: aden20002001@yahoo.fr

Centre d'échange d'information du Burundi - Convention sur la diversité biologique

<http://bch-cbd.naturalsciences.be/burundi/>

Conseil National du Développement Durable

<http://www.sommetjohannesburg.org/pays/frame-burundi.html>

Organisation de défense de l'environnement au Burundi

Comité chargé des organisations non gouvernementales ONU 05/01/2005

<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2005/ONG552.doc.htm>

LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

Extrait d'un discours de Madame Martine Van Dooren, Directrice Générale de la DGCD à la conférence "Entreprendre en Afrique centrale" (27 et 28 juin 2005, Palais d'Egmont, Bruxelles)

« Je saisis donc l'occasion pour rappeler le rôle et la responsabilité globale des entreprises. Plus que jamais, dans les pays en développement, la responsabilité sociale des entreprises, - prend toute sa signification et son importance.

La première responsabilité sociale des entreprises est interne: application des normes fondamentales du travail de l'OIT et donc, par exemple, rejet de toute forme d'exploitation des travailleurs, rejet de l'exploitation des enfants, etc.

Très souvent, l'entreprise privée est un lieu novateur. A cet égard, la pleine participation des femmes est pour la coopération au développement non seulement un objectif mais aussi un gage de succès.

On sait le rôle prioritaire des femmes dans l'économie informelle, le micro-crédits, l'économie sociale. Il devrait en être de même dans les entreprises du secteur formel. Même en Europe, les femmes chefs d'entreprises sont peu nombreuses. Dans vos pays respectifs, où le monde des entreprises est en plein développement, vous aurez sans doute plus d'opportunité de profiter des compétences de tous, hommes et femmes, dans les entreprises.

La seconde responsabilité sociale des entreprises est externe. En Afrique centrale, aucune entreprise d'une certaine taille ne peut négliger le contexte social dans le quel elle évolue. Les réalisations sociales (dispensaires, écoles,..) de certaines grandes entreprises en Afrique centrale peuvent nous rassurer sur la volonté des entrepreneurs d'assurer des conditions de vie décentes à leurs travailleurs et à leur famille. Nous les en félicitons.

Il est un autre thème que les entreprises ne peuvent plus négliger. **Le sida.** Cette pandémie décime des couches entières de la population de certains pays africains. Catastrophe à l'échelle du continent, le sida met aussi en péril le développement des entreprises car il touche le personnel formé et qualifié. Au Congo, au Burundi, au Rwanda, la prévalence est de 4 à 6% chez les adultes de 15 à 49 ans. Chiffres évidemment inquiétants, même s'ils sont moins dramatiques que dans certains pays d'Afrique australe. Très égoïstement, les entreprises doivent donc se protéger elles-mêmes du sida. Mais, plus globalement, elles doivent assumer un rôle social: l'entreprise est un vecteur idéal pour **lancer des campagnes de prévention et d'information sur le sida.** Plusieurs entreprises en Afrique le font déjà, spontanément ou à travers des réseaux nationaux et internationaux. Je veux ici leur rendre hommage.

La responsabilité des entreprises en matière de développement durable est énorme. De grâce, faisons en sorte que le déploiement économique des entreprises en Afrique centrale ne reproduise pas les erreurs du passé ou du présent, en Europe ou ailleurs. Les ressources naturelles d'Afrique centrale, je pense notamment aux forêts, sont aussi une de leur principale ressource économique. La forêt peut être exploitée en respectant son avenir et sa diversité, alors, soyons attentifs, à exploiter les ressources naturelles dans l'esprit du développement durable.

Je conclurai en rappelant une grande leçon apprise par des décennies de coopération. Les aides extérieures ne peuvent venir qu'en accompagnement d'un processus interne favorable au développement, à des politiques qui favorisent la bonne gouvernance, qui créent un climat de confiance indispensable au déploiement du capital à risque. Car il est évident que la coopération tout comme le secteur privé procède à des analyses du risque de ses interventions dans la perspective d'en assurer la durabilité. Elle est disposée à appuyer mais pas à se substituer ni à assumer seule tous les risques. Le partenariat équilibré est notre credo. »

L'UNIVERSITE DU BURUNDI

Statut de l'Université du Burundi

Public (la seule du pays)

Nombre d'étudiants :

9 000 environ

Mission

L'Université du Burundi a pour mission de :

1. Dispenser au niveau le plus élevé les connaissances scientifiques et techniques.
2. Promouvoir la recherche scientifique, littéraire et artistique.
3. Participer activement au développement social, économique et culturel.
4. Contribuer à la formation civique et morale

Adresse

Université du Burundi

B.P. 1550 BUJUMBURA-BURUNDI

Téléphone :

257/ 22 20 59

Fax :

257/ 22 32 88-22 34 91

E-mail :

rectorat@biblio.ub.edu.b

Historique

Créée par l'Arrêté Royal n° 001/350 du 10 janvier 1964, l'Université du Burundi a été d'abord connue sous le nom d'«Université Officielle du Bujumbura » (U.O.B.) qui était le résultat de la fusion de trois institutions d'enseignement supérieur :

- L'Institut Agronomique du Ruanda-Urundi,
- L'Institut Facultaire des Pères Jésuites,
- La Faculté des Sciences de Bujumbura.

Ce bref historique reprend le cheminement qu'aura connu cette institution jusqu'aujourd'hui.

1958 : L'Université Officielle du Congo Belge et du Ruanda-Urundi crée une Faculté d'Agronomie à Astrida.

1960 : 14 Septembre : l'Institut Agronomique du Ruanda-Urundi est détaché de l'Université Officielle du Congo et du Ruanda-Urundi et érigé en Faculté Universitaire ayant son siège à Usumbura.

1960 : Décret du 31 mai : Création à Bujumbura de l'Institut Facultaire des Pères Jésuites qui comprend la Faculté de Philosophie et Lettres et celle des Sciences Economiques. A l'époque, la Faculté de Droit était une section de Philosophie et Lettres.

1960 : A l'Indépendance de l'ex-Congo-belge : transfert à Bujumbura (Burundi) de l'Institut Agronomique du Ruanda-Urundi qui, depuis 1958, fait partie de la Faculté Agronomique de l'Université Officielle du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (Astrida actuellement Butare, au Rwanda).

1961 : Octobre : L'Institut Agronomique et Institut Facultaire s'associent pour gérer en commun la "Faculté des Sciences" à Bujumbura.

1964 : Arrêté Royal 001/777 du 10 janvier : toutes les Facultés se trouvent réunies pour constituer l'Université Officielle de Bujumbura (U.O.B.).

1965 : Arrêté Royal 001/777 du 22 septembre : création de l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S.) pour la formation des professeurs du premier cycle de l'Enseignement Secondaire.

A partir de septembre 1972, l'Ecole Normale Supérieure s'ouvre à la formation des licenciés d'enseignement. La loi n° 1/37 du 29 juin 1976 assimile l'Ecole Normale Supérieure aux Universités et érige en grades académiques légaux, les différents titres qu'elles décernait à ses lauréats.

1972 : Le décret n° 500/198 ouvre la voie à la formation des diplômés d'études supérieures en Administration et en Gestion créant ainsi "l'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION".

1973 : Le décret n° 100/97 du 1er septembre fusionne les 3 établissements d'enseignement supérieur fonctionnant au Burundi en une seule institution publique dénommée : "UNIVERSITE DU BURUNDI" mais sa mise en exécution se heurte à une fin de non applicabilité.

1973 : Par changement de dénomination, l'E.N.S. devient Institut Universitaire des Sciences de l'Education (I.U.S.E.).

1975 : Création de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives qui absorbe le cycle d'études supérieures de l'Ecole Nationale d'Administration.

1976 : Loi n° 1/137 du 29 juin : l'I.U.S.E. est assimilé aux Universités.

1977 : Décret n° 1/620 du 29 juin : fusion des établissements U.O.B. et I.U.S.E. pour former l'actuelle UNIVERSITE DU BURUNDI.

1989 : Décret n° 100/227 du 11 décembre portant intégration des Institutions d'Enseignement Supérieur à l'Université du Burundi à savoir :

* L'Institut Supérieur de Techniciens de l'Aménagement et de l'Urbanisme (ISTAU).

* L'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA).

* L'Ecole de Journalisme.

* L'Ecole Supérieure de Commerce (ESCO) qui devient Institut Supérieur de Commerce en 1989 lors de l'intégration des Instituts d'Enseignement Supérieur à l'Université du Burundi.

UNE INITIATIVE ETUDIANTE LA CREATION DU CONSEIL POUR L'ETUDE ET L'ERADICATION DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE-CEEPA

« A voir la position de développement qu'occupe l'Afrique en général et au Burundi en particulier sur l'échelle internationale, la pauvreté s'est adjugée la palme de la première cause du déclin de la vie chez l'Africain . Il est dès lors normal que **toute personne soucieuse de la perpétuité de l'espèce humaine déclare que la lutte contre la pauvreté est désormais une priorité. (...)**

DESCRIPTION

Le Conseil pour l'Etude et l'Eradication de la Pauvreté en Afrique, CEEPA en sigle, est justement le fruit de la problématique « Pauvreté ». Notons qu'il n'y a pas de causes sans effets comme il n'y a pas non plus d'effets sans causes. Ledit conseil s'est fixé une mission fondamentale de veille stratégique qui repose sur l'observation, diagnostic causal de l'état critique de l'Afrique, la synthèse des analyses et observations pour établir les facteurs fondamentaux qui pourraient lever cet état vers la normale.

La veille stratégique consiste à détecter les phénomènes et les situations de sousdéveloppement en Afrique. Elle s'attache en particulier à explorer ceux qui sont susceptibles d'effectuer ou d'affecter l'évolution des pays de notre continent particulièrement et du monde entier en cas du possible en vue de déterminer un avenir souhaitable ou celui inacceptable.

Le conseil est l'émanation des idées des Etudiants de l'Université du Burundi peut - être poursuivi par l'esprit séminariste qui ont, après de longues observations, constaté quelle allure prend la pauvreté et quels désastres cette dernière impose au peuple. Il a donc son siège embryonnaire à l'université du Burundi, Campus Mutanga.

Toutefois, nous voudrions avoir une adresse libre des enceintes de l'université, ce qui reste conditions des moyens suffisants.

Le conseil est agréé par l'Ordonnance Ministérielle du 27 avril 2004 portant N° 530/371.

De son objectif global : « **Etudier et Eradiquer la Pauvreté en Afrique**»,

découle les objectifs spécifiques dont les plus majeurs sont :

- Créer un cadre de rencontre et d'échange avec toute personne physique ou morale soucieuse d'un développement durable des Africains ;
- Favoriser la promotion de la recherche scientifique et faire des diffusions des acquis de ladite recherche aux éditions qui en ont la compétence ;
- Faire des études socio-économiques pour le bon fonctionnement des associations de développement communautaire ;
- Faire des études de soutien moral, matériel et technique à ces communautés ;
- Contribuer à la lutte contre les endémies sociales, obstacles au développement durable, comme la famine, malaria, sida, verminose et autres pathologies ;
- Faire des propositions au gouvernement pour la promotion de l'Indépendance économique ;
- Entretenir des relations avec les autres organisations de même idéal au Burundi et à l'étranger.

Fait à BUJUMBURA, le 16/11/2003 »

L'UNIVERSITE DES GRANDS LACS

Historique

Aux mois d'août et septembre de l'année 1999, un groupe d'intellectuels, de responsables des collectivités locales, d'hommes d'églises et d'opérateurs économiques natifs de la Province de Bururi s'est mis ensemble pour voir comment épauler le Gouvernement du Burundi en matières d'éducation et de formation de futurs cadres en mettant sur pied une **Université privée de type communautaire**. Ce groupe a constaté qu'il serait mieux s'élargir aux ressortissants d'autres Provinces comme Makamba et Rutana.

Petit à petit, cette idée a pris forme et s'est concrétisée par la tenue à KIREMBA/BURURI, en date du 20/05/2000 de l'Assemblée Constitutive de l'ASBL Université des Grands Lacs, U.G.L. en sigle. Cette Assemblée constitutive a doté l'A.S.B.L. Université des Grands Lacs de ses premiers organes dirigeants à savoir le Comité Exécutif faisant office du Conseil d'administration de l'Université et en désignant les Professeurs NIYUNGEKO Gérard et SUGURU Sylvère respectivement comme Représentant Légal et Représentant Légal Suppléant.

Le 21/06/2000, l'A.S.B.L. Université des Grands Lacs a reçu l'agrément des pouvoirs publics par l'Ordonnance Ministérielle n°530/451 du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Pendant les mois de juin à août de l'année 2000, les responsables des collectivités des Provinces Bururi, Rutana et Makamba ont expliqué le projet Université des Grands Lacs aux populations de ces Provinces et leur ont demandé de le soutenir matériellement, financièrement et moralement. C'est ainsi que ces populations lui ont fourni un fonds de démarrage qui s'élève à 60 millions de francs burundais.

A partir du 25/09/2000, l'Université des Grands Lacs a inscrit **ses premiers étudiants pour l'année académique 2000-2001**. Dans sa réunion du 01/10/2000, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination du premier Recteur de l'Université des Grands Lacs en la personne du Professeur SUGURU Sylvère. Sitôt nommé, le Recteur s'est attelé à la préparation de la première rentrée académique de l'Université des Grands Lacs. Le 24/10/2000, l'Université des Grands Lacs a obtenu l'autorisation d'ouverture par l'Ordonnance Ministérielle n°610/853 du Ministre de l'Education Nationale. Les premiers étudiants de l'Université des Grands Lacs ont commencé les cours le 08/01/2001. Il s'agissait des étudiants des facultés d'Administration et Gestion des Affaires et des Sciences de l'Education. En date du 31 mars 2001, l'Université des Grands Lacs a procédé à l'ouverture solennelle et officielle de l'année académique 2000-2001. Les cérémonies étaient rehaussées par la présence de Son Excellence le Major Pierre BUYOYA, Président de la République du Burundi. L'Université des Grands Lacs n'aurait pas vu le jour si elle n'avait pas bénéficié des contributions matérielles et financières non seulement des populations des Provinces BURURI, MAKAMBA et RUTANA, des fonctionnaires ou opérateurs économiques natifs des trois provinces précitées et membres de l'ASBL Université des Grands Lacs mais également des confessions religieuses, surtout l'Eglise de Pentecôte de KIREMBA et le Diocèse Catholique de BURURI. Les programmes de l'Université des Grands Lacs ont été agréés par l'Ordonnance Ministérielle n°610/303 du 07/04/2004.

Contexte général de création de l'u.g.l

Le Burundi se trouve actuellement classé parmi les pays les plus pauvres et les moins avancés sur le plan de l'enseignement supérieur. Son faible niveau de développement est dû en grande partie au manque de performances dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie dont l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines qualifiées et adaptées constitue un des principaux déterminants.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, à la création de l'université des Grands Lacs, le Burundi ne comptait qu'une seule université d'Etat, l'Université du Burundi, située à Bujumbura et ayant environ 7.000 étudiants. Ceci fait que le pays garde un des plus faibles taux de scolarisation universitaire au niveau mondial, soit **1 étudiant pour 1250 habitants**. Cet indicateur place le Burundi parmi les pays où le rapport nombre d'étudiants sur nombre d'habitants est des plus bas.

La création d'autres universités comme l'Université des Grands Lacs s'imposait donc de toute urgence. Les chiffres repris ci-après sont d'ailleurs très éloquentes. Par exemple, pour l'année 1998-1999, année précédant la création de l'Université des Grands Lacs, nous enregistrons les données suivantes:

- 329 écoles secondaires fonctionnelles ;
- 75000 élèves inscrits dans les écoles secondaires dont environ 3000 sont diplômés par an ;

Par ailleurs, avec la multiplication des collèges et lycées communaux (jusqu'à 4-5 par commune), la demande d'accès à l'enseignement supérieur ne pourra que s'accroître. Il faut donc trouver pour ces lauréats, des places dans une institution d'enseignement supérieur ;

On sait aussi que le Burundi manque et continue à manquer cruellement de formateurs. Durant la crise déclenchée en 1993, les professeurs de nationalité rwandaise ont regagné leur pays, les autres étrangers ont fui le pays alors que des enseignants burundais sont morts, ou ont préféré partir à l'étranger ou dans d'autres secteurs de la vie nationale.

Avec la création de l'UGL à un moment où la demande est très forte dans l'enseignement secondaire, l'accès à l'enseignement supérieur sera plus facilité et de ce fait, l'UGL constitue un soulagement à la fois pour les finalistes des Humanités et pour les parents.

Les objectifs de l'ugl

Objectif général

Contribuer à former un nombre plus important de cadres spécialisés et compétents pour le Burundi et la sous-région des Grands Lacs africains en assurant une formation scientifique et humaine très fortement orientée vers le développement global de l'homme et de tout l'homme et vers la professionnalisation à tous les niveaux en vue de former des cadres compétents et compétitifs sur le marché du travail.

Objectifs spécifiques et immédiats :

- Offrir à la société burundaise des hommes et des femmes particulièrement bien formés dans la prise de décisions et la direction des affaires publiques ou privées ;
- Former des administrateurs et des gestionnaires efficaces, capables de maîtriser leur environnement et de s'adapter aux situations nouvelles ;
- Doter le système scolaire burundais de spécialistes de la didactique des disciplines du secondaire, de l'orientation et de la planification scolaire, de la formation des adultes, des conseillers pédagogiques et des administrateurs de l'éducation ;
- Former des ingénieurs compétents, créatifs et soucieux de la protection de l'environnement et de la vulgarisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication;
- Redynamiser l'éducation et former les jeunes aux valeurs d'Ubushingantahe (l'idéal de l'intégrité sociale au Burundi) et à l'éthique sociale surtout en ce moment où la guerre qui prévaut au Burundi a déchiré le tissu social et a détérioré tout le système moral et éthique.

Forme juridique de l'Université des grands lacs

Conformément à l'ordonnance ministérielle n° 530/451 du 20 juin 2000, portant agrément de l'Université des Grands Lacs, celle-ci a la forme juridique d'une association sans but lucratif (ASBL). Les textes juridiques qui la régissent sont actuellement disponibles. Il s'agit des statuts de l'association, du règlement organique de l'Université, de l'ordonnance autorisant l'ouverture des enseignements, des différents règlements académique, financier et celui des résidences universitaires.

Effectifs des étudiants

L'Université des Grands Lacs compte actuellement autour de **800 étudiants** répartis dans quatre facultés à savoir :

- La Faculté d'Administration et de Gestion des Affaires ;
- La Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education ;
- La Faculté de Droit ;
- La Faculté d'Informatique.

L'UNIVERSITE DE NGOZI

Adresse : B.P. 137, Ngozi, Burundi

Téléphone : +257 30 21 71

Télécopie : +257 30 22 59

E-Mail : u_ngozi@cbinf.com

Haute Direction

Recteur : Stanislas KABURUNGU

Historique

L'Université de Ngozi (UNG) est une Institution non gouvernementale et communautaire **fondée en 1999** par les collectivités de base dans la région de Ngozi (population, administration de base, confessions religieuses, associations de développement et particuliers) et agréée par l'Ordonnance Ministérielle N° 530/264 du 7 mai 1999.

Mission

- Fournir à ses étudiants une formation intellectuelle et humaine de qualité ;
- Améliorer les conditions de vie des populations ;
- Réduire la pauvreté par le renforcement de la formation et par la recherche.

A travers :

- L'auto-prise en charge et l'autofinancement
- l'ouverture et la flexibilité à travers le multilinguisme (Anglais, Français et Swahili) et l'enseignement de type modulaire
- le recours à des technologies de pointe notamment dans le domaine de l'informatique

Filières organisée

- Faculté des Sciences et Technologie :
 - Département d'informatique;
 - Département d'agronomie ;
- Faculté de Médecine
- Faculté des Sciences Politiques, Economiques et Administratives:
 - Département de hautes études commerciales ;
 - Département des Sciences Economiques ;
 - Département de droit ;
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines :
 - Département d'interprétariat et traduction,
 - Département d'anglais ;
- Institut Universitaire des Sciences de la Santé :
 - Département des sciences infirmières,

Effectifs des étudiants en 2002-2003 : 1410

Evolution des effectifs (1999 à 2004) :

- 1999-2000 : 435
- 2000-2001 : 620
- 2001-2002 : 1174
- 2002-2003 : 1410
- 2003-2004 : 1450

Répartition par Nationalités en 2003-2004 :

- 1072 burundais
- 119 rwandais
- 256 congolais de la RDC
- un tanzanien
- un pakistanais et une de Congo Brazza.

Crédit- étudiant

L'Université de Ngozi, quoique privée, a mis sur pied un système de crédit-étudiant dans le but de permettre aux étudiants issus des familles de conditions modestes de bénéficier de tous ses services. Ce crédit-étudiant remboursable à la fin de la formation.

Structures d'appui

1. CEMU (Centre Médical Universitaire)

Son intervention s'étend de la communauté universitaire à toutes les couches de la population de Ngozi et des provinces environnantes.

2. CERADER (Centre de recherche en Agriculture et Développement Rural)

L'UNG a inscrit parmi ses objectifs, à travers son Centre de recherche en Agriculture et Développement Rural, l'amélioration de l'alimentation et de l'agriculture dans une perspective de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations.

STRATEGIES DU CREADER

a) Formation

Contribuer à la formation des étudiants en les impliquant directement dans les réalisations de terrain et préparer ainsi leur insertion professionnelle dans le secteur tant public que privé par le biais d'un choix des travaux de mémoires et/ou stages ciblés.

b) Recherche et développement

* Recherche variétale

Les difficultés rencontrées par les agriculteurs dans l'acquisition des semences de bonne qualité sont très aiguës. C'est pour cette raison que le CERADER place une attention particulière dans le développement d'un système informel viable de production de semences basé sur le secteur privé, et plus particulièrement sur les groupements de petits agriculteurs. Ce système passe par la disponibilisation des variétés adaptées.

* Amélioration et conservation des sols

Le niveau de la fertilité du sol est en chute libre par manque de la fumure organique et de la fumure minérale. L'utilisation même de ces fertilisants lorsqu'ils sont disponibles n'est pas maîtrisée. Le CERADER encadre les populations dans ce secteur.

* Transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles

Parmi les objectifs majeurs du CERADER figure le développement des techniques simples de transformation et de conservation de produits agroalimentaires et identifier des débouchés pour ces produits;

* Appui à la structuration des associations

Il est envisagé la formation des groupements en matière d'organisation et de gestion de l'encadrement des structures de base au niveau communal.

c) Encadrement du micro-crédit

L'organisation du micro-crédit repose sur trois intervenants : le demandeur du crédit (associations ou individus), l'institution qui octroie le crédit et l'intermédiaire technique. Le CERADER joue le rôle d'intermédiaire technique ; il assure l'identification du projet et l'encadrement de la mise en œuvre. De nombreux petits projets ont été identifiés et analysés jusqu'aujourd'hui dont environ 80% ont pu bénéficié du micro-crédit.

3. CENTRE INFORMATIQUE

L'Université est dotée d'un parc informatique de 65 ordinateurs et d'un serveur en prévision de l'installation d'Internet. En plus de la formation des étudiants, ce parc sert à la formation du public extérieur en WINDOWS, WINWORD, EXCEL, Logiciel de gestion et comptabilité, etc.

4. Centre des Langues : services extra-universitaires

Cours du soir de langues : anglais, français, swahili,

Service traduction : anglais, français, swahili.

Activités complémentaires

1) Encadrement des jeunes : NGOZI-VACANCES

Pendant les vacances, il est proposé aux jeunes des activités intellectuelles (jeux et rédaction sur ordinateur, anglais deuxième langue étrangère, physique récréative) ; des activités culturelles (danses du tambour, danses traditionnelles burundaises) et sportives (football, basket-ball, volley-ball, base-ball), des cours à orientation civique (code de la route, éducation au bon voisinage, secourisme), des excursions de découverte du milieu, des visites aux artisans, etc.

Projets d'encadrement des jeunes Pour viser le développement de l'expression corporelle et artistique de tous les jeunes, quelques projets ont été conçus La plupart concerneront les enfants déscolarisés, non scolarisés et principalement les enfants de la rue, mais aussi les écoliers, les élèves et enfin les étudiants:

2) *Bonne Gouvernance*

Formation du personnel de l'Administration des collectivités de la région (Ngozi, Muyinga, Kirundo, Kayanza) voire de tout le pays en informatique, gestion, administration

3) *Santé et population*

En collaboration avec l'UCODE (Union pour la Coopération et le Développement), l'Université prévoit, avec son Centre Médical Universitaire fournir des prestations à la population via la Mutuelle NTUNDEMBANE. Des médecins spécialistes venus enseigner à l'Université font des consultations dans ce centre.

LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURUNDI

La qualité de l'enseignement supérieur face aux défis d'une société en mutation

Par Herménégilde RWANTABAGU (Burundi)
hermerwanta@hotmail.com

L'Université Africaine est née dans un contexte de changements. Elle devait répondre aux aspirations socioéconomiques des populations africaines tel que consacrées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette communication voudrait mettre un accent sur l'impérative nécessité de « décoloniser » et de « désenclaver » l'Université Africaine qui doit se concevoir non plus comme une tour d'ivoire mais comme un champ d'action accessible et solidaire avec les communautés locales, en vue du développement intégral et durable de ces dernières.

Ainsi, cette institution, à travers ses objectifs, ses contenus, ses méthodes et ses structures de formation, doit produire des hommes et des femmes créateurs et initiateurs, préparés pour trouver et appliquer des solutions nouvelles aux problèmes multiformes qui accablent les populations de notre continent comme la malnutrition, l'habitat précaire, la détérioration de l'environnement, l'analphabétisme et ses séquelles ainsi que les maladies dévastatrices comme le VIH/SIDA.

Le développement durable ne peut être que multidimensionnel. Si l'Université Africaine doit œuvrer à consolider ce dernier, elle doit **contribuer à l'éradication des conflits et à la consolidation de la paix**. Pour cela, elle doit former non seulement un « homo sapiens » doué du savoir et du savoir-faire mais aussi et avant tout un « homo frater », nanti du savoir-vivre-en harmonie avec ses semblables.

Introduction

L'Université Africaine est née dans un contexte de changements accélérés au lendemain de la 2ème Guerre Mondiale. Elle devait répondre aux aspirations socio-économiques, politiques et culturelles des populations africaines tel que canalisées à travers la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ainsi, la deuxième moitié du 20ème siècle aura été marquée par une accélération des effectifs sans précédent dans l'histoire de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, l'Université Africaine évolue chargée du poids des traditions et des contraintes multiples dues notamment à la massification des effectifs dans un contexte où les ressources humaines, matérielles et financières pour y faire face sont restées limitées.

1. Le Poids de la Tradition

Si l'Université, dans le contexte africain, fut initialement conçue comme un outil indispensable du développement et de l'émancipation des populations africaines, elle était en même temps perçue comme un atout du pouvoir colonial, servant à la formation d'une élite Francophone ou Anglophone « brune de peau » mais « blanche d'esprit » qui devait servir de tête de pont pour les intérêts à long terme du monde occidental.

De ce fait, une méfiance totale était manifestée contre toute émergence d'une élite intellectuelle pensante et potentiellement contestataire et revendicatrice. Si on en formait il fallait les modeler mentalement et idéologiquement, par une formation calquée sur celle de la métropole.

C'est en effet, la même attitude qui prévalait lors de la Conférence D'Antananarivo organisée par l'Unesco en 1962 sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur en Afrique. Il y fut explicitement déclaré que l'Université Africaine « doit jalousement rester à la hauteur de la Communauté Universitaire Internationale en maintenant un haut niveau de performance académique ». L'Africanisation des programmes dont on fit mention ne devrait pas affecter ce niveau et ce caractère « universel » de la formation.

Suivant cette orientation, l'Université Africaine a évolué comme une institution émanant des traditions Euromédiévales dont elle devait être le miroir, le promoteur et le bouclier en même temps. Coupée de son milieu dont elle était aliénée et isolée, elle devait émerger comme une tour d'ivoire ou plutôt comme un monastère retranché accessible à une poignée d'élus qui devaient être initiés au monde ésotérique de la Science et des Belles-Lettres, ignorant tout des besoins réels et des aspirations de leurs populations. A ce propos Asavia Wandira s'exprimera en disant :

« Les étudiants des Universités Africaines pouvaient cheminer à travers leurs études et obtenir leur diplôme sans avoir appris à connaître la société dont ils étaient originaires alors que les contribuables eux-mêmes ne se souciaient pas de savoir si les études pour lesquelles ils payaient étaient pertinentes aux besoins de leur milieu ».

Ainsi, des forces endogènes et exogènes ont contribué au maintien de structures rigides, élitistes et métropolitaines jusqu'au niveau des programmes et des méthodes de transmission du savoir. D'où des appels multiples à la « décolonisation » et à la réadaptation de l'Université Africaine.

En sa qualité de centre autonome de recherche et de création du savoir, l'Université doit être à l'avant-garde pour résoudre les problèmes multiformes qui se posent à la société. C'est le berceau où se forment les dirigeants politiques et les chefs d'institutions économiques, les membres des professions y compris une grande partie du corps enseignant. **Dans son rôle social, l'Université peut et doit mettre son autonomie au profit de débats sur les grandes questions qui préoccupent la communauté nationale.**

2. Pour une Université plus Comptable et Responsable

Tout au long des années 1960 et 1970 coïncidant avec les deux premières décennies des Nations Unies pour le Développement, la Critique de l'Université Africaine n'a cessé de monter. Julius Nyerere accusait déjà l'Université de Dar-Es-Salaam d'être une institution plus consommatrice que productrice de ressources et de revenus, un facteur d'aliénation plus que de l'intégration des jeunes gens vis-à-vis des circuits de la vie socio-économique. Il l'a même accusée d'être le village le plus luxueux et le plus cher du pays au milieu d'une population démunie. Ce faisant, le même dirigeant a proposé un modèle pour l'Université Africaine outil de développement dans laquelle **les jeunes recevraient une formation pertinente et utilitaire mais seraient en plus imprégnés de l'éthique du labeur et de la responsabilité sociale** où les étudiants et leurs enseignants devaient non seulement contribuer aux activités de développement national mais devaient aussi s'auto-suffire et s'auto-gérer quant à leur maintien au quotidien.

C'est dans le même esprit de recherche d'une identité nouvelle pour l'Université Africaine que se tenait l'Atelier d'Accra en 1972 sous les auspices de l'Association des Universités Africaines. Le défi lancé alors à l'Université Africaine était de « formuler une nouvelle philosophie de la formation en vue de la mise en place d'institutions d'enseignement supérieur qui non seulement sont localisées en Afrique mais en font réellement partie, s'en inspirent et sont au service de ses idéaux et de ses aspirations ». Cet appel est encore de mise de nos jours où les enjeux d'un développement endogène intégré exigent le développement d'une masse critique en termes de capacités scientifiques et technologiques à la hauteur des besoins du développement et de la compétitivité à l'heure de la société de l'information et de la mondialisation.

Ainsi l'Université Africaine n'a d'autre choix que de se redéfinir et de se reconceptualiser. Car nous croyons que la crise de l'Université Africaine, c'est une crise d'identité c'est-à-dire de manque d'une définition de sa place et de sa mission dans un contexte particulier. Ceci impliquerait que notre Université doit répondre à la question de savoir si elle est une université coloniale, post-coloniale ou si c'est une institution nationale impliquée à part entière dans la recherche de solutions à long terme des problèmes socio-économiques, culturels et politiques de l'heure. Elle doit cesser d'être un arbre transplantée, mais germer d'une semence plantée et nourrie, dans le sol africain.

L'Université responsable est celle qui ouvre ses portes à une clientèle plus élargie à travers des programmes du soir et des formations hors-campus suivant le principe de l'Universalité de l'Education et de son accessibilité pour tous prôné par Amos Comenius et consacré par la Convention Internationale sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

L'Université responsable est celle qui, dans un esprit de souplesse et d'adaptabilité, se dote de structures de formation à cycle long ou à cycle court dans des domaines clefs du développement, de l'emploi et de l'autopromotion. Alliant la théorie à la pratique, elle doit évoluer d'une conception cloisonnée et encyclopédique des programmes à une vision plus sélective et interdisciplinaire.

L'Université responsable est celle qui met en avant l'excellence, qui offre des conditions optimales au personnel enseignant afin d'assurer leur fidélisation et leur rentabilité maximale. Ce dernier devrait être doté d'une culture pédagogique sans cesse renouvelée lui permettant de faire face de façon efficace, aux défis posés par de nouvelles réalités académiques.

L'Université responsable, en Afrique, est celle qui est médiatrice entre cultures et civilisations : entre la culture africaine et la culture globale, la connaissance indigène et les systèmes mondiaux de pensée et de communication. Comme le disait le sage africain Hampaté Ba, la culture africaine doit croître comme un arbre vivant dont le tronc de base persiste et résiste aux intempéries tandis que les serments qui perdent vitalité sont systématiquement élagués et remplacés par de nouveaux apports et de nouvelles adaptations.

Sur notre continent fragilisé par des conflits multiples, l'Université responsable est celle qui, à travers le dialogue, l'esprit de convivialité et de tolérance et la recherche orientée vers la promotion de la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, **contribue au rétablissement de la paix et de la stabilité, bases du développement durable.**

Ainsi, l'Université Africaine devrait être un facteur d'avant-garde dans la recherche, la publication, le débat constructif en vue d'élucider les problèmes qui assaillent nos populations et d'en éclairer le décideur politique. C'est dans cette voie que s'exprime Frederico Mayor quand il dit : « Une Université vigilante se doit de susciter, sinon d'organiser elle-même, des débats approfondis sur les grands problèmes nationaux ou planétaires qui se posent aujourd'hui ou se poseront à l'avenir. Il est en effet de plus en plus nécessaire que les universités assument à part entière leur rôle de vigies dans un monde qui se recherche et qui a besoin d'être éclairé dans sa marche vers un avenir aux contours incertains ».

Conclusion

Aujourd'hui, l'Université Africaine est à la croisée des chemins et les dilemmes auxquels elle doit faire face sont aussi réels et complexes que les problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées. Elle doit ainsi définir sa mission et son orientation pour ne pas perdre sa viabilité et sa raison d'être.

En termes plus spécifiques, l'Université Africaine digne de l'espoir placé en elle, doit s'impliquer dans la résolution des problèmes fondamentaux qui accablent le citoyen ordinaire dans les domaines tel que la production agricole, la santé animale, à travers animation rurale et la formation des cadres locaux. La même intervention est envisageable dans les domaines comme la protection de l'environnement où enseignants et étudiants peuvent apporter une contribution directe dans la reforestation, la lutte contre l'érosion et la désertification. La santé étant un des maillons les plus faibles de notre système social, elle doit faire l'objet d'une attention particulière à travers la recherche pharmacologique, l'action préventive, l'éducation sanitaire et la sensibilisation de la masse sur la pandémie du SIDA, le paludisme et d'autres maux communautaires, qui menacent la survie de notre continent.

Au moment où l'Université Africaine se développe et veut offrir une formation d'un niveau de plus en plus élevé, elle est confrontée à des contraintes majeures relatives aux ressources humaines et pédagogiques inadéquates. En vue de faire face à cette situation, une coopération uniforme s'impose tant sur le plan national que régional. Par cette voie, la complémentarité, le partage de ressources et de compétences au niveau de l'espace francophone ne feront que profiter à la qualité de la formation dispensée dans les institutions partenaires.

Sur le plan culturel, si L.S.Senghor a souligné que l'Université Africaine doit constituer un plateau « du donner et du recevoir », une place respectable devrait être accordée à nos langues et à nos cultures dans l'enseignement, l'animation communautaire, la recherche et la publication, en même temps que nos jeunes seraient ouverts aux secrets de l'information, aux défis de la mondialisation et à la communion universelle notamment à travers la maîtrise de la langue et de la culture françaises. Avant tout, la jeunesse doit être imprégnée de valeurs humanisantes et personnalisantes.

A ce propos, A.S.MUNGALA nous rappelle ceci : « **L'Éducation aux valeurs** doit nous préoccuper de plus en plus d'autant plus que les valeurs constituent pour l'homme et la société en développement, une sorte de centre de gravité sans lequel chacun risque d'être emporté comme un fétu de paille dans les multiples courants culturels actuellement en quête de nouvelles acquisitions ».

Enfin, eu égard au besoin d'asseoir une culture de paix et d'harmonie sociale, l'Unesco recommande de promouvoir cette dernière au sein des institutions elles-mêmes à travers la tolérance et le respect des autres dans leurs droits et leurs différences. Ainsi, le but ultime de l'éducation universitaire serait de former non seulement un « homo sapiens » doué du savoir, mais aussi et avant tout un « homo frater » nanti du savoirvivre- en paix avec ses semblables.

Références (sélection)

Delors, J.: L'Éducation : Un Trésor est Caché Dedans: Paris, Unesco, 1996.

Mungala, A.S. : L'Afrique en Devenir : L'École Post-Coloniale en Afrique, Kinshasa, BASE, 1985.

Rwatabagu, H.: La Qualité de l'Enseignement Supérieur : Cas de l'Université du Burundi, Bujumbura, U.B., 1999.

Unesco: Enseignement Supérieur au 21ème siècle : Vision et Action, Paris, Unesco, 1998.

UNESCO-PNUD, MEN: Politique Sectorielle pour le Développement de l'Enseignement Supérieur et Universitaire au Burundi, Bujumbura, Septembre 2001.

LA FUITE DES CERVEAU AU BURUNDI

D'une manière générale la crise que vit le Burundi depuis octobre 1993 a occasionné entre autres la fuite des cerveaux et l'expatriation des cadres supérieurs dans tous les domaines de la vie nationale : administration, secteur de l'enseignement, secteur de la santé, secteurs para-étatiques, institutions de recherche, secteur privé, etc. Ainsi plusieurs hauts fonctionnaires, ingénieurs, médecins, professeurs, chercheurs, juristes, avocats, magistrats, entrepreneurs, administrateurs, techniciens supérieurs, etc. ont dû quitter le pays essentiellement pour des raisons de sécurité mais également à la recherche de meilleures conditions d'épanouissement et de réalisation personnelle.

L'Université du Burundi est parmi les institutions qui ont fortement souffert de la situation évoquée ci-dessus. L'Université du Burundi créée en 1964 a commencé avec moins de deux cents (200) étudiants dans deux Facultés : la Faculté de Philosophie et Lettres et la Faculté des Sciences. Aujourd'hui l'Université du Burundi compte près de sept mille (7.000) étudiants répartis dans huit Facultés et cinq Instituts. L'Université du Burundi a commencé avec quelques sections et quelques programmes de 1^{er} cycle. Aujourd'hui elle délivre des diplômes de Licence, d'Ingénieur et de Docteur en médecine ; elle délivre également des diplômes de spécialistes dans certains domaines de la médecine. Des programmes de 3^{ème} cycle sont en cours d'étude et vont bientôt être lancés au sein de l'Université du Burundi. A ses débuts, l'Université du Burundi fonctionnait essentiellement avec des professeurs étrangers venus dans le cadre de la Coopération bilatérale avec la Belgique, la Suisse, la France, etc. Progressivement l'Université du Burundi a formé ses propres professeurs au point qu'en 1992, plus de la moitié du corps professoral était Burundais.

Ce développement a connu un frein avec la crise qui secoue le pays depuis octobre 1993. Seuls les effectifs des étudiants inscrits à l'Université du Burundi ont continué à augmenter. Tous les autres secteurs ont sensiblement régressé. Le nombre de professeurs est allé décroissant depuis 1993 ; les professeurs venus dans le cadre de la coopération sont retournés dans leurs pays d'origine ; les professeurs burundais en formation à l'étranger sont restés dans les pays d'accueil. Le Gouvernement burundais a dû suspendre les bourses d'études qui étaient données chaque année aux Assistants Burundais pour leur permettre d'entreprendre leurs études doctorales. Certains des professeurs sur place ont quitté l'Université du Burundi pour se faire engager là où les conditions de salaire et de travail étaient avantageuses.

Le résultat de ce qui précède c'est que l'Université du Burundi rencontre d'énormes difficultés dans la réalisation de sa mission, qui est de former les hauts cadres et techniciens dont le pays a besoin ; de promouvoir la recherche scientifique, littéraire et artistique ; de participer activement au développement social, économique et culturel du pays ; de contribuer à la formation civique et morale des étudiants. Les problèmes se manifestent notamment dans la réalisation des programmes d'enseignement. Pour 35% des enseignements, l'Université du Burundi est obligée de prendre sur son budget déjà insuffisant pour faire appel à des professeurs à temps partiel qui ne sont pas toujours disponibles au moment où on a besoin d'eux, ou encore à des Professeurs Visiteurs venant de l'étranger qui, eux non plus, ne sont pas toujours disponibles et qui, de surcroît, coûtent cher.

A cause du coût élevé des études dans les universités privées et de l'extrême pauvreté dans laquelle vit la majorité de la population burundaise, l'Université du Burundi et l'Ecole Normale Supérieure continueront pendant longtemps encore à accueillir la grande majorité des lauréats de l'enseignement secondaire. La situation évoquée est un frein évident au développement du pays et annihile les efforts consentis par le Gouvernement du Burundi et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour lutter contre la pauvreté.

Projet TOKTEN (Transfer Of Knowledge Tough Expatriate Nationals)

<http://www.toktenburundi.bi/tokten/toktenub/ngozi/presentation.htm>

**L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
UN DES AXES DU TRAVAIL DU NILE TRANSBOUNDARY ENVIRONMENTAL
ACTION PROJECT (NTEAP)**

L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI

Par Marc NGENDA HAYO

Université de Ngozi

I. Contexte

A travers le monde, beaucoup d'Universités ont ouvert dans leur structure d'enseignement et de recherche un département environnement. Il en est de même dans certaines universités de la région. Actuellement au Burundi, nombreuses sont les institutions qui offrent des enseignements de niveau supérieur dans plusieurs domaines. Néanmoins la formation environnementale reste un défi à relever. Aussi les enseignants qualifiés en matière d'environnement sont peu nombreux ou n'existent pas du tout pour les niveaux du secondaire et supérieur. Pour l'enseignement supérieur, les programmes sont encore à concevoir. Le constat reste donc amer : l'absence de formation permanente à ce niveau se traduit par une absence de connaissance approfondie du domaine de l'environnement.

L'enseignement supérieur va sans conteste de pair avec la recherche. En effet, des études et des recherches doivent être préalablement menées pour déterminer les actions à mener. Il n'est de toute façon pas pensable de résoudre le problème de l'environnement sans en avoir une connaissance approfondie et pratique : dans ce domaine les recherches en sont encore malheureusement trop souvent à leurs balbutiements, les crédits accordés à la recherche fondamentale étant le plus souvent très réduits pour ne pas dire inexistantes.

II. Politiques

Il convient ici de signaler que le Gouvernement du Burundi a promulgué la loi n°1/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement de la République du Burundi. Le Code « fixe les règles fondamentales destinées à permettre la gestion de l'environnement et la protection de celui-ci contre toute forme de dégradation. Cette loi cadre de l'environnement précise les domaines d'intervention du département du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement notamment « la promotion de l'éducation et de la recherche environnementale ». Il est prévu que le Ministère de l'éducation nationale poursuivra ses efforts dans le sens de la formation et l'encouragement des chercheurs nationaux.

De même les institutions de recherche sont encouragées à poursuivre le ciblage déjà entamé des thèmes de recherche qui cadrent avec les besoins du secteur environnement. Il est prévu un appui de ces institutions à améliorer leurs connaissances sur la vulnérabilité de l'environnement et les mesures d'adaptation. Le Gouvernement projette la redynamisation des structures d'appui à la production agro-sylvo-zootechnique par le biais de la formation, l'éducation et la communication sur les techniques tenant compte de la préservation de l'environnement et de la durabilité des productions agricoles

III. Institutions assurant des cours sur l'environnement

A. Niveau des cours offerts

L'Université du Burundi à travers la Faculté d'Agronomie et l'Institut supérieur d'Agriculture, le Département de biologie et le Département de Géographie, dispensent des cours dont certains modules traitent partiellement des problèmes environnementaux. **L'UNG** a inscrit parmi ses objectifs, à travers le département d'agronomie, l'amélioration de l'alimentation et de l'agriculture dans une perspective de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations. Comme pour l'Université du Burundi, certains modules touchent certains aspects de l'environnement.

Ces deux institutions délivrent des diplômes de niveau : Licence en biologie, Ingénieur agronome, DEA en biologie, DEA en Espace & Environnement, Ingénieur industriel. Même s'il ne s'agit pas de diplôme ou certificat spécifiquement environnemental, les solutions applicables dans le cadre de la gestion de l'environnement et qui se réfèrent aux principes d'éco-consommation sont reprises dans différents modules transversaux.

B. Principaux modules proposés

a. Généralités

Les différents modules dont il est question se retrouvent dans le domaine de l'enseignement agronomique. Or, l'agriculture, plus que toute autre activité entretient des relations privilégiées avec l'environnement. Ses pratiques influent en effet directement sur le milieu, que ce soit positivement ou négativement.

b. Principaux modules

Module agroécologie

Objectif : Ce module agroécologie a pour objectif de fournir un bagage intellectuel pour comprendre le concept d'une agriculture durable qui contribue à un développement durable. Pour la FAO, le développement durable est la gestion et la conservation de la base des ressources naturelles et l'orientation des changements institutionnels et technologiques de manière à garantir la satisfaction continue des besoins humains de la présente et des futures générations.

Appellations

L'agriculture biologique : s'oriente vers la production d'aliments plus sains, plus énergétiques et renonce à l'utilisation d'herbicides et d'autres biocides synthétiques. Comme l'agriculture biologique intègre des aspects écologiques, on la désigne par l'expression « agriculture écologique » dans certains pays. Elle fait un appel prioritaire à la matière organique pour l'entretien de la fertilité des sols, d'où l'expression « agriculture organique ». Enfin, elle vise à la préservation des sols, des ressources naturelles, de l'environnement et au maintien des agriculteurs, d'où l'expression « agriculture durable ».

Caractéristiques

1° Economiquement sain :

En d'autres mots, elle préserve la qualité des ressources naturelles et qu'elle améliore la dynamique de l'ensemble de l'agroécosystème. « Un écosystème est un champ d'action composé d'organismes vivants, de composantes naturelles dénuées de vie et d'éléments techniques, qui sont en interaction pour l'énergie, la matière et l'information, entre eux et avec leur environnement ». On peut faire une distinction entre : a. écosystèmes naturels ; b. écosystèmes anthropogènes : écosystèmes agraires et écosystèmes forestiers d'une part et écosystèmes techniques (urbains et industriels) d'autre part.

2° Economiquement viable :

Elle permet aux agriculteurs de produire suffisamment pour assurer leur autonomie et/ou un revenu, et de fournir un profit suffisant pour garantir le travail et les frais engagés. La viabilité économique se mesure non seulement en terme de production agricole directe (rendement) mais également en fonction de critères tels que la préservation et le recyclage des ressources et la minimisation des risques sur l'environnement..

3° Techniquement approprié

Ceci veut dire avoir la capacité d'adaptation aux changements incessants des conditions dans lesquelles évolue l'agriculture (croissance démographique, politique, demande de marché, changements climatiques, etc.). Ceci implique le développement des techniques plus appropriées et des innovations sur le plan social et culturel.

Aspect écologique de l'agriculture durable

Le système agroécologique se base sur une exploitation des ressources naturelles durables, avec un minimum d'apport extérieur. L'idée maîtresse est le recyclage. Le recyclage des résidus de récolte et les ordures ménagères sont utilisées pour produire du compost et retourner dans les champs.

Principales menaces écologiques en agriculture

Etant donné que l'agriculture utilise essentiellement des ressources naturelles comme facteurs de production, la durabilité de l'agriculture dépend d'abord de la durabilité de ces ressources naturelles. Les principales menaces sont les suivantes :

- Pollution des eaux
- Dégradation des sols
- Réduction de biodiversité
- Modification du climat
- ruminants produisent du méthane.
- Menaces sur l'environnement humain :

Module fertilisation

Dans ce module, il faut attirer l'attention sur deux aspects de la fertilisation : aspect pollution et aspect protection de l'environnement

Effet de pollution :

Deux types de pollutions par les engrais sont à craindre : pollution minérale et pollution organique

a. Pollution minérale

- L'accumulation de NO₃ dans les nappes phréatiques :
- l'eutrophisation : elle correspond à un enrichissement de l'eau en substances minérales nutritives telles que les phosphates et les nitrates
- En outre, l'engrais peut apporter des impuretés à l'état de trace qui s'accumulent dans le sol.
- Dans les études sur l'évolution globale de l'atmosphère et du climat, une grande attention est portée aux émissions d'oxydes d'azote (N₂O, NO et NO₂) et d'ammoniac (NH₃).

b. Pollution organique

la pollution organiques : les effluents domestiques en sont à l'origine de même que l'agriculture via les engrais organiques entraînés par ruissellement et de nombreuses industries comme les fabriques agroalimentaires (laiteries, abattoirs, conserveries, sogestal...)

En matière de pollution et dégradation du milieu naturel, il faut bien distinguer entre les zones à apports d'engrais excessifs, où il existe des risques de pollution par excès ou accumulation et les zones à apports d'engrais insuffisants, où l'on risque des dégradations par épuisement du sol, éventuellement accrues par l'extension des surfaces cultivées vers des zones fragiles

Protection de l'environnement

L'utilisation raisonnée des engrais est bénéfique pour l'environnement : L'engrais peut avoir un effet d'épuration ou de protection de l'environnement. Il permet d'augmenter la biomasse produite et donc la quantité de CO₂ de l'air transformée en matière organique (séquestration du carbone). Cette matière organique sera minéralisée progressivement, mais une partie reste stockée pour une longue période dans le sol ou les sédiments. D'autre part, l'augmentation des rendements des terres favorables permet de laisser les zones marginales sous végétation naturelle, ce qui évite des émissions supplémentaires de gaz carbonique dues au défrichement de ces zones.

De nombreuses zones urbaines souffrent de la dégradation de l'environnement. L'agriculture urbaine bien entreprise et bien suivie peut contribuer à la restauration de l'environnement de ces zones, reverdir les zones dénudées et restaurer les régimes hydrologiques et conserver le sol. Les espaces verts ou la plantation des arbres d'usage multiple peut rencontrer les besoins environnementaux et alimentaires. Les ménages urbains produisent des déchets pouvant être réutilisés par l'agriculture urbaine pour la fertilisation et les eaux usées pour l'irrigation des cultures.

Module phytotechnie

Le feu et l'agriculture

Le feu est le moyen habituel pour réduire une végétation devenue encombrante, pour éliminer les résidus de culture gênante en cendres fertilisantes avant le semis. Il est aussi utilisé pour l'entretien des pâturages. Mais c'est aussi l'incendie qui ravage les plantations ou même des forêts entières pendant les périodes déjà sinistrées par la sécheresse. C'est enfin une pratique magique pour purifier, pratique souvent efficace car le feu détruit une grande quantité de ravageurs et de vecteurs de maladies humaines et animales. Il n'est donc pas étonnant que la question des feux déchaîne des passions.

Le feu détruit la plus grande partie des matières végétales présentes à la surface du sol. Le carbone est transformé en CO₂. L'émission totale de gaz carbonique d'origine agricole n'est pas négligeable. Mais d'après Fontan (1933), le brûlage annuel de la savane ou des résidus de récolte recycle dans l'atmosphère le carbone prélevé et il ne modifie donc pas le bilan à long terme du CO₂ de l'air. L'azote, transformé en produits volatils, est évacué dans l'atmosphère principalement sous forme de N₂. Une petite partie, émise sous forme de NH₃, et d'oxydes d'azote (NO et NO₂), peut atteindre la haute atmosphère où elle séjourne plus longtemps et participe aux réactions de formation et de destruction de l'ozone.

Les autres minéraux forment les cendres, produit basique en raison de sa richesse en potasse qui contient en outre des bases (Ca, Mg et Na), du phosphore et des oligo-éléments, dans des proportions qui reflètent le contenu minéral des plantes qui ont été brûlées. L'alternative serait de récolter et de collecter cette végétation et résidus encombrants et gênants pour faire du fumier ou du compost, ce qui pose de nombreux autres problèmes (transport, organisation, etc.). Cette alternative limiterait considérablement les pertes en matière organique, en azote et en soufre. Une partie non négligeable de la biomasse serait ainsi recyclée dans toutes les régions où l'association agriculture-élevage est développée. Résidus de récolte et pailles de brousse peuvent aussi être compostés à proximité des lieux de récolte, ce qui limite les transports.

La fabrication, avec des moyens rudimentaires, à l'échelle familiale, de biogaz pour l'éclairage et/ou la cuisine constitue souvent une technique alternative au brûlis des résidus de récolte.

Module amélioration des plantes

L'agriculture est par nature un système biologique qui n'est pas en équilibre avec son environnement. Il s'agit en effet de ce que l'on appelle les conséquences de la domestication. L'agriculteur introduit, consciemment ou inconsciemment, des pressions de sélection nouvelles qui provoquent, dans les populations, des changements rapides dans les fréquences alléliques.

En nature, les populations sont hétérogènes, à cause de la diversité et de l'irrégularité des facteurs d'environnement. La mise en culture correspond toujours à une uniformisation des pressions de sélection exercées sur les plantes et entraîne par conséquent chez celles-ci une réduction rapide de la diversité. Or normalement les plantes sont soumises à une pression de sélection de la part des animaux phytophages, les plantes spontanées ont en outre acquis une résistance au moins partielle à de nombreuses maladies locales.

Quand ces variétés portent des caractères de résistance à des agresseurs biologiques ou à des herbicides, notamment dans le cas des OGM, peuvent avoir un effet indirect sur leur environnement biologique en favorisant la multiplication de parasites capables de contourner ces résistances ou de mauvaises herbes résistantes à telle ou telle molécule phytotoxique. En d'autres mots, les mesures d'intensification provoquent un appauvrissement des variétés de plantes et d'animaux. Pour atténuer les problèmes (charge sur l'environnement) le concept suivant est avancé :

l'extensification de l'agriculture : diminution quantitative de la production. Cette diminution éventuelle du rendement et une gestion plus difficile sont compensées par des buts écologiques : une plus grande richesse de variétés, une meilleure protection des variétés de plantes et des espèces animales. Ce concept implique la conservation et l'utilisation efficiente de la diversité génétique

Module hydraulique agricole

Pour aménager les eaux on détruit souvent la végétation des rives. L'anéantissement des variations de zones d'ombre et de lumière entraîne une homogénéisation des espèces. La consolidation des rives et des horizons est nuisible aux espèces spécialistes de ces biotopes. L'anéantissement des sols d'eau par les mesures de construction diminue le nombre d'espèces installées, surtout de plantes d'eau, et entraîne un appauvrissement des espèces animales

Module Ecologie des paysages

L'écologie des paysages ou écologie géographique fait partie de la géographie. Elle analyse d'un point de vue scientifique l'organisation des paysages et son incidence dans l'espace

Opportunités et recommandations

Pensez-vous qu'il soit possible de traiter de la problématique de l'environnement dans la plupart des cours dispensés dans les institutions supérieures du pays ?

Même s'il ne soit pas indispensable de créer des départements spécialisés, la naissance ces dernières années des institutions offrant des enseignements supérieurs, le fait que beaucoup de modules dispensés dans certaines de ces institutions traitent de l'environnement constitue une opportunité pour une formation permanente dans le domaine. La recommandation serait une sensibilisation des titulaires des modules en question pour le renforcement de l'aspect environnemental. Ceci permettrait de lever une des contraintes majeures qu'est le manque ou l'insuffisance du personnel qualifié.

Références

Dieter Heinrich et Manfred Hergt, 1990: Atlas de l'écologie

M S Rodrigues & J.M. Lopez-Real, 2002. Urban organic Wastes, Urban Health and

Sustainable Urban and Peri-Urban Agriculture. Linking Urban and Rural by Composting.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : Première Communication Nationale, Août 2001.

Paule Moustier, 2002. Complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale CIRAD.

Soonya Quon, 1999. Planning for urban Agriculture – A review of tools and Strategies for Urban planners.-IDRC